

## TARIF GENERAL - INFORMATION

Année scolaire 2019 - 2020

### Nouveauté Rentrée 2019

#### Projet Numérique pour les élèves de Seconde Générale et Technologique



A la rentrée de septembre 2019 chaque élève de 2<sup>de</sup> générale et technologique sera équipé d'une tablette numérique en remplacement des manuels scolaires.

La participation financière des familles, pour ce projet numérique, s'élèvera à 150 euros par an et cette location fera l'objet d'un contrat spécifique (non inclus dans les données ci-dessous).

Des informations complémentaires vous parviendront ultérieurement.

#### A) Contribution famille et Internat

	Lycée Général et Technologique Lycée Professionnel			BTS		
	Montant annuel	Arrhes à l'inscription	10 prélèvements mensuels	Montant annuel	Arrhes à l'inscription	10 prélèvements mensuels
<b>Contribution famille / année scolaire.</b>	885,00 €	125,00 €	<b>76,00 €</b>	1 070,00 €	125,00 €	<b>94,50 €</b>

	Montant annuel	Arrhes à l'inscription	10 prélèvements mensuels
Forfait Internat. Ne comprend pas la restauration du midi.	2 735,00 €	365,00 €	237,00 €
Contribution famille / année scolaire.	885,00 €	125,00 €	76,00 €
<b>Total INTERNAT et contribution famille</b> Ne comprend pas la restauration du midi.	<b>3 620,00 €</b>	<b>490,00 €</b>	<b>313,00 €</b>

**Règlement** par 10 prélèvements mensuels du 10 septembre au 10 juin ou par 4 chèques (10 sept. 10 nov. 10 fév. et 10 avr.)

Internat : option "nuitée supplémentaire du dimanche soir (ou veille de journée scolaire)" = forfait complémentaire de 305 €/an

#### B) Manuels scolaires (sauf niveau 2<sup>de</sup> générale et technologique : projet numérique)

Mise à disposition gratuite par le lycée avec l'aide de la Région de Bretagne.  
Seul un chèque de caution non encaissé sera demandé.

#### C) Restauration du midi

Carte d'accès à l'espace restauration : 15€/an/élève

Règlement des repas en fonction de la composition des plateaux (restauration différenciée) par la carte d'accès type porte-monnaie électronique.

Formule à partir de 4,30€ ou choix d'articles au détail (salade, sandwichs...) à partir de 3,50€.

#### D) Contributions facultatives

Don volontaire pour la modernisation du lycée : 100 €

Adhésion APEL : 23 € (Association des Parents d'Elèves - cotisation 2018)

Cartablerie : 10 €

#### E) Bourses. Réductions contribution famille

Elèves boursiers : le montant des bourses sera déduit de la contribution famille par trimestre échu. La demande de procuration sera transmise en octobre.

Famille avec plusieurs enfants au lycée :

15% de réduction pour le 2<sup>ème</sup> enfant .

30% de réduction pour le 3<sup>ème</sup> enfant.

Demande d'aide financière : Dossier à retirer auprès de la comptabilité